



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DESCHAMBAULT-GRONDINES  
COMTÉ DE PORTNEUF**

**9 FÉV. 09**

**1.1 Ouverture de la séance**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines tenue le lundi 9 février 2009, au Centre des Roches, à 20 heures 03 minutes, et à laquelle ont participé les personnes suivantes :

Monsieur le Maire : Gaston Arcand

Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers :

Denise Matte  
Christian Denis  
Mario Vézina  
Gaétan Garneau  
André Mayrand  
Jacques Tessier

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Madame Claire St-Arnaud, directrice générale/secrétaire-trésorière, assiste à cette séance.

**039-02-09**

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

**Lecture :** Chacun des membres du conseil ayant reçu copie de l'ordre du jour, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

**Adoption :** Proposé par André Mayrand  
Appuyé par Mario Vézina  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** l'ordre du jour est adopté tel que modifié;

**QUE** ledit ordre du jour est considéré comme ouvert.

**040-02-09**

**1.3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2009**

**Lecture :** Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

**Adoption :** Proposé par Denise Matte  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2009 est adopté tel que rédigé.

### **1.3.2 Suivi du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2009**

Aucune intervention.

041-02-09

#### **1.4 Adoption des comptes**

Proposé par Mario Vézina  
Appuyé par Jacques Tessier  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise le paiement des factures apparaissant au bordereau des comptes à payer présenté à la séance du mois de février 2009 :

130 053,92 \$ concernant les dépenses courantes;

**QUE** ce conseil approuve également la liste des paiements effectués durant le mois de janvier 2009 au montant de 176 812,80 \$.

042-02-09

#### **2.1 Modifications du rôle de perception 2009**

c.c. 118

Proposé par Denise Matte  
Appuyé par Christian Denis  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil modifie le rôle de perception 2009 pour annuler les comptes de taxes se rapportant aux matricules :

9468-23-7290	123,71 \$ (ancien puits lot 3 235 125)
1864-94-8880	2 063,08 \$ (centre Hydro-Québec)
9572-32-1801	0,89 \$ (F. Gignac)
1661-79-5281	193,15 \$ (fabrique de Grondines)
9470-29-7500	0,89 \$ (succession Armand Delisle)

043-02-09

#### **2.2.1 Achat de chaises pour salles de réunions**

c.c. 118

Proposé par Jacques Tessier  
Appuyé par Mario Vézina  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise l'achat de 18 chaises Global 4736 au coût de 169 \$/unité, pour remplacer celles présentement utilisées dans les salles de réunion de l'hôtel de ville, et ce, auprès de Équipement de Bureau Portneuf Champlain inc.;

**QUE** la municipalité dispose des chaises actuelles en les offrant au Service incendie, une aux loisirs, et les autres dans la salle de réunion au Couvent.

044-02-09

**2.2.2 Modification des ballasts et tubes fluorescents dans les édifices municipaux**

**ATTENDU QUE**, dans un souci d'économiser l'énergie, la municipalité désire procéder au changement de ballasts et tubes fluorescents dans certains édifices : hôtel de ville, édifice P.-Benoit, édifice J.-B.-H.-Gauthier, édifice J.-A.-Côté, réservoir L.-St-Amant, Centre des Roches, caserne de Grondines, puits de Ste-Christine;

**ATTENDU QUE** ces modifications sont admissibles à une subvention d'Hydro-Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Tessier  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil invite Les entreprises Électro-Blais ltée, Électricien entrepreneur Jean-Marc Durocher et Entrepreneur électricien G.L. inc., à soumissionner pour procéder au changement des ballasts et tubes fluorescents dans les différents édifices mentionnés dans le préambule de la présente résolution.

045-02-09

**2.3 Nomination du vérificateur pour l'exercice financier 2009**

c.c. 118

Proposé par Denise Matte  
Appuyé par Gaétan Garneau  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil nomme Bédard, Guilbault inc., vérificateur pour la municipalité de Deschambault-Grondines pour l'exercice financier 2009, selon le prix indiqué dans l'offre de service, taxes exclues :

- mandat de la vérification des livres jusqu'à la préparation du rapport financier annuel : 14 700 \$
- mandat mise à jour de l'inventaire permanent et assistance à la préparation du budget : 5 675 \$

046-02-09

**2.4.1 Association des directeurs municipaux du Québec – Formation printemps 2009**

c.c. 118

**ATTENDU QUE** l'Association des directeurs municipaux du Québec a instauré un programme d'accréditation à titre de gestionnaire municipal;

**ATTENDU QUE** le Programme de certification pour devenir un gestionnaire municipal agréé exige pour le maintien de la certification, de suivre cinq cours sur une période maximale de cinq ans;

**ATTENDU QUE** le cours *Les nouveaux indicateurs de gestion en ressources humaines et les indicateurs de gestion modifiés* sera dispensé à Québec le 22 avril prochain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Vézina  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise la participation de Mme Claire St-Arnaud, directrice générale, et Mme Michelle Robitaille, technicienne-comptable, à ce cours, et autorise le paiement de l'inscription au montant total de 361,20 \$ taxes incluses, et le remboursement des frais de déplacement après présentation des pièces justificatives.

047-02-09

**2.4.2 Formation pour les élus**

c.c. 119

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités présente la nouvelle formation pour les élus, soit *Planifier en concertation le développement futur*;

**ATTENDU QUE** cette formation, en collaboration avec la Fondation Rues principales, aide les élus à développer et à mettre en place une démarche de planification harmonieuse de développement futur d'une communauté, axée sur une participation citoyenne active et mobilisatrice;

**ATTENDU QUE** cette formation a lieu à Québec le jeudi 19 février de 8 h 30 à 16 h au montant de 235 \$/inscription, taxes exclues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gaétan Garneau  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise la participation des élus intéressés à cette formation et autorise le paiement des inscriptions au montant de 235 \$/inscription taxes exclues, et le remboursement des frais de déplacement après présentation des pièces justificatives.

048-02-09

**2.5 Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec**

c.c. 119

**ATTENDU QUE** la 16<sup>e</sup> Conférence nationale de Solidarité rurale aura lieu les 25, 26 et 27 mars 2009 à Montmagny et Cap-Saint-Ignace;

**ATTENDU QUE** la municipalité est membre corporatif de cet organisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denise Matte  
Appuyé par Christian Denis  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise la participation des élus intéressés à cette Conférence et autorise le paiement des inscriptions au montant de 285 \$/inscription taxes exclues, incluant le banquet « Hommage à un homme libre du monde rural, Jacques Proulx » et le remboursement des frais d'hébergement et de déplacement après présentation des pièces justificatives.

**2.6.1 Avis de motion – Règlement ordonnant des travaux d'infrastructures pour le développement Montambault et décrétant un emprunt à long terme au montant de 2 154 000 \$ pour la réalisation de ces travaux**

Mario Vézina, conseiller, donne avis qu'il y aura présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement ordonnant des travaux d'infrastructures pour le développement Montambault et décrétant un emprunt à long terme au montant de 2 154 000 \$ pour la réalisation de ces travaux.

049-02-09

**2.6.2 Logiciel des permis**

c.c. 119

**ATTENDU QU'**un lien électronique est offert par PG Govern, entre la MRC de Portneuf et la municipalité pour la transmission directe des permis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denise Matte  
Appuyé par Mario Vézina  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise une dépense d'environ 1500 \$ taxes exclues, pour participer à un achat regroupé, d'un logiciel permettant la transmission électronique des permis;

**QUE** cette autorisation est conditionnelle à la participation de 5 autres municipalités, dont la MRC de Portneuf.

050-02-09

**2.7.1 Choix du soumissionnaire – Achat d'un camion citerne**

c.c. 120

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'appel d'offres pour l'achat d'un camion citerne, trois soumissions ont été déposées;

**ATTENDU QUE** Alain Côté Consultant inc. a effectué l'analyse des soumissions et recommande de retenir la soumission de Équipements d'incendie Levasseur inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Tessier  
Appuyé par Gaétan Garneau  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil retient la soumission de Équipements d'incendie Levasseur inc. au montant de 172 282 \$ taxes exclues;

**QUE** le compte rendu de la rencontre de validation, avec ses annotations et propositions, est considéré comme partie intégrante du contrat, sans pour autant annuler ou restreindre toutes autres exigences requises au devis;

**QUE** le soumissionnaire doit remplacer son cautionnement de soumission en cautionnement d'exécution, le maintenir en vigueur, et en remettre une copie à la municipalité;

**QUE** ce conseil impute au règlement N°92-08 une dépense maximale de 100 000 \$, le solde des dépenses inhérentes à l'achat de ce camion devant être assumé par le fonds général, et approprie à cette fin le surplus accumulé des crédits nécessaires au paiement de ces dépenses;

**QUE** ce conseil autorise Messieurs Guy Boucher et Christian Rivard à se rendre une fois sur les lieux de fabrication, en compagnie du consultant Alain Côté, afin de s'assurer de la conformité du camion aux devis et cahier des charges.

051-02-09

**2.7.2.1 Modification de l'article 4 du règlement N°92-08 – Décrétant une dépense pour l'achat d'un camion citerne et l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût par un emprunt à long terme n'excédant pas 200 000 \$**

**ATTENDU QUE** ce conseil a adopté son règlement d'emprunt N°92-08 – Décrétant une dépense pour l'achat d'un camion citerne et l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût par un emprunt à long terme n'excédant pas 200 000 \$;

**ATTENDU QUE** l'article 4 stipule que pour pourvoir au paiement de la dépense, le conseil est autorisé à emprunter un montant n'excédant pas 200 000 \$ pour une période cinq (5) ans;

**ATTENDU QUE** pour les fins du présent règlement, le conseil désire réduire l'emprunt en affectant une partie de ses surplus accumulés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Tessier  
Appuyé par Christian Denis  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil affecte une somme de 100 000 \$ provenant de ses surplus accumulés afin de réduire l'emprunt à 100 000 \$ et remplace l'article 4 du règlement N°92-08 par le suivant :

*Pour les fins du présent règlement et pour pourvoir au paiement de la dépense, le conseil est autorisé à emprunter un montant n'excédant pas 100 000 \$ pour une période de cinq (5) ans.*

052-02-09

**2.7.2.2 Autorisation d'emprunt auprès d'une institution financière en vertu du règlement N°92-08**

**ATTENDU QUE** le 20 janvier 2009, la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé, pour les fins du règlement N°92-08 de la municipalité – « Décrétant une dépense pour l'achat d'un camion citerne et l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût par un emprunt à long terme n'excédant pas 200 000 \$ » un emprunt de 200 000 \$;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution précédente, 051-02-09, par laquelle le conseil affecte une somme de 100 000 \$ provenant de ses surplus afin de réduire l'emprunt à 100 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denise Matte  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** la municipalité de Deschambault-Grondines emprunte auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf la somme de 100 000 \$ au taux préférentiel pour payer les dépenses reliées à ce règlement;

**QUE** ce conseil autorise le maire et la directrice générale, ou leur substitut, à signer pour et au nom de la municipalité de Deschambault-Grondines, les documents nécessaires pour donner effet à cette résolution.

053-02-09

**2.7.3 Liste des pompiers volontaires au 9 février 2009 – Abrogation de la résolution 092-03-05 et ses amendements**

**ATTENDU QUE** le Service de protection contre les incendies soumet une liste des pompiers volontaires qui font partie du service incendie :

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Tessier  
Appuyé par Gaétan Garneau  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil approuve la liste suivante des pompiers volontaires au 9 février 2009 et abroge sa résolution 092-03-05 et ses amendements;

BOUCHER, Guy	Directeur
MATTE, Paul-Henri	Directeur adjoint
RIVARD, Christian	Directeur adjoint
GRONDIN, Pierre	Capitaine et secrétaire
VÉZINA, Mario	Capitaine

BOUCHER, Annie  
DANEULT, Éric  
FRENCH, Frédérick  
GIRARD, Jacques  
GRONDIN, David  
GRONDIN, Steeve  
LAROUCHE, Michel  
MARCHAND, Yannick



056-02-09

**2.7.6 Prime – Directeur du service incendie**

c.c. 121

**ATTENDU QUE** le directeur du service incendie a, dans le cadre de ses fonctions, à répondre à différentes demandes qui nécessitent du temps en dehors des pratiques, interventions et réunions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Tessier  
Appuyé par Gaétan Garneau  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil alloue une prime mensuelle au directeur du service de protection contre les incendies de Deschambault-Grondines, selon l'annexe « A ».

057-02-09

**2.8.1 Achat d'un balai-brosse**

c.c. 121

**ATTENDU QUE** des prix ont été demandés à différents fournisseurs pour la fourniture d'un balai-brosse de 8 pieds;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gaétan Garneau  
Appuyé par Denise Matte  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise l'achat d'un balai-brosse auprès de Hélie'N Sport au prix de 2150 \$ taxes exclues, comprenant l'installation.

058-02-09

**2.8.2 Achat d'une perceuse à percussion**

c.c. 121

**ATTENDU QUE**, lorsque nécessaire, une perceuse à percussion est louée pour différents ouvrages, notamment réparations de regards, démolition de ciment, travaux sur plancher de béton, etc.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gaétan Garneau  
Appuyé par Jacques Tessier  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise l'achat d'une perceuse à percussion auprès de Les Équipements Acmat inc. au coût de 1002,50 \$ taxes exclues.

059-02-09

**2.9 Réaménagement du lien routier Deschambault-Grondines/St-Casimir (route Guilbault)**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'entente N°71-303 intervenue avec le ministère des Transports, la municipalité a entrepris des travaux de réaménagement de la route Guilbault et que le coût des travaux réalisés jusqu'à maintenant est de 1 388 344,14 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont admissibles à un remboursement en vertu du protocole;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denise Matte  
Appuyé par Christian Denis  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil informe le ministère des Transports qu'il approuve des dépenses de 1 388 344,14 \$ pour les travaux exécutés sur la route Guilbault pour un montant subventionné de 1 850 000 \$ conformément aux stipulations de l'entente;

**QUE** les travaux exécutés en vertu des présentes ne font pas l'objet d'une autre subvention.

060-02-09

**2.10.1 Achat d'une boîte protectrice**

c.c. 121

**ATTENDU QU'**il importe de protéger le travailleur lors de travaux d'excavation qui nécessitent l'ouverture d'une tranchée;

**ATTENDU QUE** des prix ont été demandés à différents fournisseurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denise Matte  
Appuyé par Mario Vézina  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise une dépense de 12 935 \$ taxes exclues, pour l'achat d'une boîte protectrice en aluminium servant à l'étayage de tranchées, de 6' de long X 8' de hauteur, auprès de Équipement N.C.N. Ltée.

061-02-09

**2.10.2 Application d'un scellant au réservoir L.-St-Amant**

c.c. 121

**ATTENDU QUE** l'inspecteur municipal recommande l'application d'un scellant sur le plancher au réservoir afin de s'assurer qu'aucune substance ne traverse le plancher;

**ATTENDU QUE** des prix ont été demandés à différents fournisseurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denise Matte  
Appuyé par Christian Denis  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise une dépense d'environ 4381,89 \$ taxes exclues, et retient les services de Climafect pour appliquer un scellant sur le plancher du réservoir.

062-02-09

**2.10.3 Fabrication d'une potence et de chariots pour la manipulation de barils au réservoir**

c.c. 122

Proposé par Mario Vézina  
Appuyé par Denise Matte  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise la fabrication par Soudure RD inc. d'une potence pour aider au débarquement de barils de 45 gallons au réservoir, et ce, au coût de 1608,23 \$ taxes exclues.

063-02-09

**2.11 Demande d'autorisation pour Enviroval inc. – Valorisation agricole de matières résiduelles fertilisantes (MRF)**

**ATTENDU QUE** le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est responsable, suivant la Loi sur la qualité de l'Environnement, d'approuver toute demande de certificat d'autorisation, dont la valorisation agricole d'un mélange de matières résiduelles fertilisantes;

**ATTENDU QUE** Enviroval inc. projette épandre, en mai 2009, des matières résiduelles fertilisantes (MRF) sur les lots 240, 245, 246, 250 et 265-267-268, dans le 2<sup>e</sup> Rang Ouest du cadastre de la paroisse de Grondines, et sur les lots 3233102, 3233103, 3233114 et 3233428 dans le 3<sup>e</sup> Rang du cadastre du Québec, et dépose au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une demande pour obtenir son autorisation;

**ATTENDU QUE** suivant l'article 8 du Règlement d'application de la loi, la municipalité doit attester que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

**ATTENDU QUE** le demandeur doit respecter les distances séparatrices;

**ATTENDU QU'**il appartient au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de délivrer l'autorisation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Mayrand  
Appuyé par Gaétan Garneau  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** la municipalité de Deschambault-Grondines atteste que le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale, mais les avise que le règlement N°94-09 régissant l'épandage est adopté et qu'il doit être respecté par tout demandeur;

**QU'**une copie du certificat de l'autorisation délivrée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs doit être transmise à la municipalité avant de déposer et d'entreposer toutes matières résiduelles fertilisantes.

### **2.12 Presbytère de Grondines**

La Fabrique St-Charles-de-Grondines souhaite céder à la municipalité de Deschambault-Grondines le presbytère de Grondines et désire convenir avec la municipalité d'un acte de cession. Il doit y avoir présentation en mars d'un projet de cession.

La municipalité accueille favorablement cette offre. Toutefois, les membres du conseil expriment le souhait de visiter ce bâtiment et d'en connaître les dépenses d'investissement à prévoir avant de s'en porter acquéreur.

**064-02-09**

### **2.13 Les Fleurons du Québec – Les Ateliers verts 2009**

c.c. 122

**ATTENDU QUE** la Corporation des Fleurons du Québec annonce la tenue de quatre nouveaux *Ateliers verts* au cours des mois de février et mars 2009;

**ATTENDU QUE** ces ateliers qui auront lieu à Lévis le 11 février prochain touchent des sujets d'actualité : la pelouse durable, la végétalisation des bandes riveraines, la rétention des eaux de ruissellement dans l'aménagement paysager et l'implication de la communauté dans l'embellissement horticole de son environnement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Mayrand  
Appuyé par Jacques Tessier  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** si un représentant du Comité d'embellissement est intéressé à y participer, ce conseil autorise le paiement de l'inscription au montant de 125 \$ taxes exclues, comprenant les conférences, le dîner, les pauses et le verre d'amitié, et le remboursement des frais de déplacement après présentation des pièces justificatives.

**065-02-09**

### **2.14 Demande d'aide financière au centre de plein air « Les Portes de l'Enfer »**

c.c. 122

**ATTENDU QUE** le centre de plein air « Les Portes de l'Enfer », organisme à but non lucratif établi à Saint-Alban depuis plus de 35 ans, opère un chalet d'accueil ainsi que plus de 50 kilomètres de sentiers de ski de fond et 5 kilomètres de raquette;

**ATTENDU QUE** les bénévoles croient que ce centre devrait avoir un intérêt régional et qu'il y aurait lieu de le faire connaître à l'ensemble de la population des municipalités environnantes;

**ATTENDU QU'**il est proposé à la municipalité de soutenir cette infrastructure de loisirs située à l'ouest de Portneuf par une contribution monétaire de 500 \$ et en retour, le centre s'engage à ouvrir gratuitement ses portes deux journées aux citoyens de Deschambault-Grondines dont le 14 février 2009, et une autre date à déterminer;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Vézina  
Appuyé par Christian Denis  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise une dépense non récurrente de 500 \$ et que cette contribution est considérée comme un achat de services, et en autorise le paiement.

066-02-09

**2.15 Amendement à l'entente de location au Couvent de Deschambault – École de musique Denys Arcand**

**ATTENDU QU'**une demande est formulée par l'École de musique Denys Arcand pour l'utilisation de deux locaux supplémentaires au Couvent de Deschambault;

- au 3<sup>e</sup> étage porte # 4
- local adjacent au dortoir (avec porte de secours) pour faire un studio d'enregistrement

**ATTENDU QUE** dans le cas du local d'enregistrement, des investissements sont nécessaires et sont exécutés par et aux frais de l'utilisateur, et ce, sans recours ou réclamation envers la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denise Matte  
Appuyé par Jacques Tessier  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil ajoute à l'entente à être signée entre les parties, un 6<sup>e</sup> et un 7<sup>e</sup> local situés au 3<sup>e</sup> étage du Couvent sous la responsabilité de l'École, et cette dernière assure le contenu de l'ensemble des locaux loués et ajoute à sa police d'assurances cette responsabilité.

067-02-09

**2.16.1 Comité de sélection – Moniteurs/monitrices camp de jour 2009**

**ATTENDU QUE**, suite à l'offre d'emploi paru dans le bulletin communautaire Le Phare, il importe de former un comité de sélection pour retenir les personnes pour agir comme moniteurs/monitrices au camp de jour 2009;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Vézina  
Appuyé par Christian Denis  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil nomme Céline Castonguay, Denise Matte et Mario Vézina, Gaston Arcand substitut, pour composer le comité de sélection pour le poste de moniteur/monitrice en chef;

**QUE** ce conseil nomme Céline Castonguay, Denise Matte et Gaston Arcand, et le moniteur/la monitrice en chef, pour composer le comité de sélection pour les postes de moniteurs/monitrices.

068-02-09

**2.16.2 Formation – Moniteurs/monitrices**

c.c. 123

**ATTENDU QUE** des cours de formation en animation estivale dispensés par l'Unité régionale de loisir et de sport de Québec (URLS) auront lieu à Portneuf les 24, 25 et 26 avril 2009, au coût de 91 \$/personne pour les moniteurs/monitrices et de 35 \$/personne pour les aide-moniteurs/monitrices;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Vézina  
Appuyé par André Mayrand  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise une dépense de même que le paiement pour l'inscription des moniteurs/monitrices et aide-moniteurs/monitrices retenus, au programme de formation en loisirs d'été (niveaux 1, 2 ou 3) à Portneuf, au coût de 91 \$/personne et 35 \$/personne, et alloue des argents pour le remboursement des frais de repas aux participants, sur présentation des pièces justificatives;

**QUE** les frais de déplacement sont remboursés à la personne qui utilise sa voiture pour faire du covoiturage;

**QU'**il y a lieu de demander à la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf si elle désire participer financièrement en défrayant 50 % des frais de formation;

**QUE** le temps de formation est rémunéré.

**2.16.3 Achat et installation d'un système de surveillance par caméra**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

069-02-09

**2.16.4 Remplacement du photocopieur à l'édifice J.-A.-Côté**

c.c. 122

Proposé par Christian Denis  
Appuyé par Mario Vézina  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil autorise l'achat d'un photocopieur en remplacement de celui qui se trouve à l'édifice J.-A.-Côté et autorise à cette fin une dépense d'environ 1000 \$;

**QUE** le photocopieur actuel soit relocalisé au Centre des Roches ou à l'endroit le plus utile.

070-02-09

**2.16.5 Espace de rangement – Centre des Roches**

c.c. 123

**ATTENDU QUE** pour accroître les espaces de rangement au Centre des Roches et en faciliter un accès sécuritaire, l'installation d'un escalier et d'une rampe est recommandée;

**ATTENDU QUE** les coûts de ces travaux sont évalués à 675 \$, excluant les taxes et la main-d'œuvre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Vézina  
Appuyé par Jacques Tessier  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** ce conseil est en accord avec le plan proposé et autorise les travaux.

### **3.1 Vandalisme**

Aucun acte n'est rapporté.

### **3.2 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**

Il n'y a pas eu de rencontre en janvier.

### **4. Période de questions**

Le conseil procède à la période de questions, notamment :

- Coupe d'arbustes au Centre Hydro-Québec : il est convenu avec la propriétaire contigüe au Centre, d'attendre à l'été pour voir la croissance de la végétation rabattue à l'automne 2008 sur la propriété gérée par la municipalité.
- Vérifier s'il y a eu réalisation d'études de la nappe phréatique dans le secteur de la carrière exploitée par Ciment Québec.

**071-02-09**

### **5. Levée de la séance**

Proposé par Mario Vézina  
Appuyé par Jacques Tessier  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

**QUE** la présente séance est levée à 21 heures 08 minutes.

---

Claire St-Arnaud,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

---

Gaston Arcand,  
Maire